

Communication d'un parent de résident à l'EHPAD de Valençay, à l'occasion de réunion du Conseil de la vie sociale de l'EHPAD du Nahon, le 30 juin 2015.

Monsieur Le Directeur de l'EHPAD de Valençay, Madame la Directrice adjointe,

Vous venez de nous faire part de façon très claire et très transparente du plan d'investissement et de financement relatif au projet de construction du nouvel EHPAD et des augmentations des tarifs d'hébergement qui vont en résulter pour les résidents actuels. Vous nous avez indiqué en effet que les subventions du Conseil Départemental comptaient pour 3 millions d'euros sur un financement de 11 millions du projet, ce qui conduisait à un accroissement des tarifs d'hébergement au terme d'une année de l'ordre de 13 € par jour et par résident.

En réaction, je souhaite faire cette communication publique qui s'adresse, non pas à vous, Monsieur le Directeur, qui faites, avec votre équipe, ce que vous pouvez avec ce que vous avez, mais à ceux qui décident des subventions qui vous sont allouées et des augmentations des tarifs corollaires qui en découlent, à savoir les membres du Conseil Départemental, puisque c'est l'autorité de tarification à laquelle vous êtes soumis. Il n'y a ici aucun représentant de cette instance pour me répondre. Je souhaite malgré tout faire la déclaration suivante afin qu'elle figure dans le procès verbal de cette réunion, soit soumise à l'approbation de tous les présents, et portée ultérieurement à la connaissance de ceux qu'elle vise.

Je veux vous indiquer en effet que, comme d'autres ici, je conteste formellement cette décision d'augmentation des tarifs qu'on veut nous imposer, et exprimer mon désaccord total avec cette dernière, et ce pour trois raisons. 1)

C'est une décision EXTRAVAGANTE économiquement:

- par son ampleur: près de 25 %! Qui et quel budget de quelle famille, peut raisonnablement, par les temps qui courent, supporter une telle augmentation, quelques 350 / 400 € par mois?

- par son rythme: vous nous indiquez que cet ajustement sera étalé sur une année environ, d'avril 2015 à avril 2016, ne laissant ainsi pratiquement aucun délai décent et raisonnable à quiconque, soit de tenter d'hypothétiques réaménagements budgétaires, soit de trouver, pour ceux qui le peuvent, et quand c'est médicalement possible, des solutions alternatives d'hébergement. C'est ce qui s'appelle mettre le couteau sous la gorge..

- par son fondement: depuis quand une institution publique fait payer le prix fort prioritairement à ceux à qui se destine son service? Est-ce que le Conseil Départemental fait payer la rénovation d'une route principalement par ceux qui en sont riverains, ou ne fait-on pas payer de tels équipements par l'ensemble de la collectivité? Pourquoi en serait-il autrement pour une EHPAD, quand on sait par ailleurs que ceux qui payent maintenant ont peu de chances, malheureusement, de pouvoir bénéficier des équipements futurs, en raison même de leur présence ici. Le fondement de cette augmentation est une hérésie économique!

2) C'est une décision INJUSTE socialement:

Le département de l'Indre a, selon la Direction Générale de Impôts, un revenu net moyen imposable inférieur de près de 40 % (15000 €) à la moyenne nationale, et le nombre de foyers fiscaux non imposés dans l'Indre est supérieur de près de 11 points à la moyenne nationale et de près de 8 points à celle de la Région Centre.

Et c'est sur cette population très modeste, et donc particulièrement vulnérable, que l'on veut faire peser le financement des dépenses de solidarités pour les plus fragiles d'entre nous?

Vous augmentez de façon inconsidérée les tarifs tandis que, dans le même temps, les pensions ne cessent de diminuer! Certes, l'austérité est à la mode! Mais, de grâce, pas toujours pour les mêmes!

La politique économique et sociale est inadaptée et incohérente au niveau national; alors pourquoi voulez-vous l'imiter et en aggraver les conséquences sociales localement?

Sur la page d'accueil du Conseil Départemental de l'Indre, on peut lire: "Aide aux personnes âgées: une aide bienveillante, adaptée, et experte pour vos proches"

Si vous n'avez pas le sens de la mesure pour les augmentations, vous avez au moins le sens de l'humour, si toutefois cet humour ne confine pas au cynisme en la circonstance....

Car experte en augmentation, je veux bien le croire; pour le reste nous ne donnons manifestement pas le même sens aux mots...

Vous ne ferez croire à personne que pour financer un projet total qui représente à peine 5% d'un seul exercice budgétaire départemental, vous étiez dans l'incapacité de trouver des fonds de nature, sinon à se substituer à une telle augmentation, du moins à la modérer.

Ce sont des choix politiques. Quand la proportion dans la population de l'Indre des 60 ans et plus est supérieure de plus de 6 points à la moyenne de la Région Centre, et de 8 points à celle de la France, il y a manifestement des implications de choix budgétaires départementaux qui doivent en résulter.

La tarification que vous voulez nous imposer est révélatrice de ces choix et de vos priorités: manifestement, vous montrez que ces dernières ne sont pas le financement du bien-être de nos anciens...

3) Enfin, et par dessus tout, c'est une décision qui est INDIGNE humainement:

Vous n'avez peut-être pas bien mesuré l'angoisse et le stress que l'annonce de cette augmentation a provoqué chez ceux qui, ici, sont encore lucides, et plus largement, dans toutes les familles concernées. Ils vivent cela très mal, non seulement économiquement, mais, pire encore, psychologiquement.

Imposer à des gens en fin de vie et à la souffrance de leurs familles cette difficulté matérielle supplémentaire est en effet indigne.

Cette nouvelle tarification apparaît comme punitive et culpabilisante aux yeux de beaucoup.

Punitive, car après une vie de labeur où ils ont déjà beaucoup payé, beaucoup cotisé, et alors que pour la majorité, ils ont dû se résoudre, dans la douleur, à abandonner leur "chez eux" car qu'ils n'avaient pas le choix d'aller ailleurs, ils se demandent, nos anciens, ce qu'ils ont bien pu faire pour subir encore cette ultime punition monétaire?

Culpabilisante, car beaucoup d'entre eux, encore lucides, souffrent de voir que leur état physique et/ou mental, auquel, je viens de le dire, ils ne peuvent malheureusement pas échapper, conduise leur famille à devoir payer toujours plus pour eux.... Et qu'ont fait leurs familles pour mériter ça, elles qui sont, par ailleurs, déjà largement ponctionnées fiscalement? Vous voulez obliger les résidents et leur famille à cette humiliation de passer sous les fourches caudines de vos augmentations tarifaires inconsidérées.

Que vous le vouliez ou non, c'est une forme de violence moderne terrible, violence qui ne dit pas son nom, et, qui, à ce titre, est inacceptable et injustifiable aux yeux de ceux qui, nombreux ici, pensent encore que, dans une structure publique, pour personnes en fin de vie, dans ce pays des Droits de l'Homme, au 21^{ème} siècle, on peut faire encore rimer gestion et humanité.

Quand on essaye de réunir la compétence et la volonté politique, ne croyez-vous pas qu'on peut y parvenir?

C'est pourquoi, Messieurs le Conseillers Départementaux, au vu de tous ces arguments, et notamment du dernier auquel, comme vous sans doute, j'attache la plus haute importance, je vous demande de revoir à la hausse la subvention départementale allouée au nouvel EHPAD de Valençay, et de surseoir en conséquence, et sans délai, à l'application corollaire de cette nouvelle tarification, pour la reconsidérer totalement dans ses fondements et son montant.

Cette décision vous honorerait.

Je vous remercie pour votre écoute, et j'ose espérer que vous voudrez bien porter la plus grande attention à cette demande.

Jean-Pierre MATIERE,
Parent de Monsieur, résident EHPAD du Nahon.
Le 30 juin 2015